LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Anne-Laure DUÉDAL, François HINDRÉ,

Excusé(e)s : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Paul ETTOUATI (pouvoir à Georges LE FRANC), Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Nicolas TOUDIC,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU,

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_34 CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA CENTRALE DE RÉSERVATION DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le contrat de délégation de service public signé entre la Région Bretagne et la CAT Transdev était arrivé à échéance au 31 août 2025, un avenant à la convention a été signé entre les parties permettant de proroger les modalités de financement de la centrale de réservation de TAD entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025, permettant un financement à 100% du coût de la prestation par la Région.

Néanmoins, depuis le 1er janvier 2026, le financement de la centrale de réservation est assumé à 50% par la région Bretagne et à 50% par Loudéac Communauté (via le CIAS).

Le coût total de la prestation assurée par la centrale pour l'année 2026 est de 115 248€HT. La Région participera au financement à hauteur de 57 624€ HT pendant une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la convention de financement relative à la centrale de réservation de TAD entre Loudéac Communauté et la Région Bretagne jusqu'au 31 décembre 2028 ;
2. D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	33	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	03		
Pour :	36	Loudéac, le 7 juillet 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Isabelle GORE CHAPEL

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 10 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_34-DE

